



# REFORME ASSURANCE CHOMAGE

## **A Pôle emploi, non plus, nous ne voulons pas de leur réforme**

La réforme Assurance chômage mise entre parenthèse quelques mois pendant la crise sanitaire, est remise sur les rails par le gouvernement.

Les 1ères mesures et notamment la modification du calcul du Salaire Journalier de Référence s'appliquera au 1<sup>er</sup> juillet. Même si grâce à l'annulation par le conseil d'état (plainte déposée par la CGT), le gouvernement dans sa nouvelle mouture a plafonné les jours non travaillés, ce sont près de 1,15 millions d'allocataires qui vont voir leurs droits revus à la baisse.

L'allongement à 6 mois de la période de travail pour ouvrir des droits ainsi que la mise en place de dégressivité pour les cadres impacteront la aussi plus de 550 000 demandeurs d'emploi. Ces deux dernières mesures entreront en application dès « le retour à une meilleure fortune ». Au vu des indicateurs déterminés par le gouvernement (baisse de 130 000 DE en catégorie A et 2,7 millions de DPAE de plus d'un mois), il y a malheureusement fort à parier que ces régressions entreront en application d'ici la fin de l'année. Puisque « la bonne fortune » n'est liée qu'à l'évolution du nombre de travailleurs sans aucune activité (Cat A).

Alors que déjà moins d'un demandeur d'emploi sur deux est indemnisé, comment en pleine crise sociale et économique le gouvernement peut-il encore pénaliser les plus précaires ?

Cette réforme touchera nos collègues précaires mais aussi nos proches et plus particulièrement nos enfants.

### **Mais elle nous impactera également professionnellement de plein fouet !**

Nous allons être, encore une fois en première ligne pour mettre en place ces mesures gouvernementales, expliquer aux demandeurs d'emploi qu'ils n'ont pas assez travaillé pour ouvrir des droits ou que leur allocation sera plus basse que prévue. Tout cela dans un contexte économique catastrophique et dans une configuration où le manque de personnel est criant notamment pour les GDD . Et ce n'est pas la mise en place du CRI (Conseiller Référent Indemnisation) qui va permettre de faire face à cette situation. Bien au contraire, puisque cette individualisation transfère la responsabilité de l'organisation et des résultats vers l'agent.

Ce n'est ni aux privés d'emploi ni aux agents de Pôle emploi à payer leur crise ni à porter les conséquences de leurs choix.

### **UNE DECISION IMMEDIATE S'IMPOSE : RETRAIT DE CETTE REFORME ASSURANCE CHOMAGE**

**C'est pour cela que la CGT Pôle emploi appelle les personnels à participer à toutes les actions organisées dans les territoires. Un préavis de grève a été déposé par la CGT.**